

**DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT  
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

DCD/DAC(2013)31  
Non classifié

**ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE DU CAD**

**Progrès réalisés et orientations possibles pour l'avenir**

**Réunion du CAD, 3 Décembre 2013**

*Le document ci-joint est soumis pour EXAMEN au titre du point 7 du projet d'ordre du jour annoté de la réunion [DCD/DAC/A(2013)15].*

*Il a été établi à la suite du débat qui a eu lieu au CAD le 14 mai 2013, au cours duquel a été préconisée l'élaboration d'une nouvelle stratégie sur la transparence. Les membres sont invités à faire connaître leur point de vue au sujet des propositions présentées, dont le but est d'accroître la transparence du CAD. Les principaux éléments de chacune de ces propositions sont indiqués en caractères gras.*

Personnes à contacter: Suzanne Steensen - Tél: +33 (0)1 45 24 76 23 - Courriel: [suzanne.steensen@oecd.org](mailto:suzanne.steensen@oecd.org); Rudolphe Petras - Tél: +33 (0)1 45 24 79 67 - Courriel: [rudolphe.petras@oecd.org](mailto:rudolphe.petras@oecd.org)

**JT03348803**

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine

*Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.*

## TABLE DES MATIÈRES

ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE DU CAD :    PROGRÈS RÉALISÉS À CE JOUR ET ORIENTATIONS POSSIBLES POUR L'AVENIR .....	3
Contexte .....	3
La transparence et les priorités mondiales.....	4
L'OCDE et la transparence .....	6
Le CAD et la transparence : des réalisations essentielles à ce jour.....	8
Axes possibles de l'action à mener pour améliorer la transparence du CAD .....	9
A. Politique et processus.....	9
B. Données et technologie .....	14

### Encadrés

Encadré 1. Le Partenariat pour un gouvernement transparent.....	5
Encadré 2. Le Programme Delta de l'OCDE .....	8
Encadré 3. Les travaux du CAD sur de nouvelles modalités de suivi et de mesure du financement extérieur du développement : l'occasion d'expérimenter une approche plus ouverte, plus concertée et plus transparente.....	12
Encadré 4. Le Standard commun pour l'information sur l'aide .....	15

## ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE DU CAD :

### PROGRÈS RÉALISÉS À CE JOUR ET ORIENTATIONS POSSIBLES POUR L'AVENIR

#### Contexte

1. Pour que le CAD devienne un partenariat ouvert au service du développement, la transparence doit constituer l'une des pièces maîtresses de son programme de travail. Le Comité a la possibilité de montrer l'exemple en s'attachant à accroître la transparence entre ses membres et vis-à-vis du public ; il peut aussi rendre ses travaux et ses méthodes encore plus accessibles de façon à pouvoir véritablement jouer un rôle de plateforme pour la transparence. Le CAD et son Secrétariat ont beaucoup fait progresser celle-ci au cours des dernières années : dans le présent document sont passées en revue ces avancées et proposées plusieurs pistes pour aller encore plus loin.

2. La question de la transparence a été portée au premier rang des préoccupations politiques mondiales : citons, par exemple, la signature, par les dirigeants du G8, de la **Charte pour l'ouverture des données publiques**<sup>1</sup> en juin 2013, dans laquelle ils s'engagent, au nom de leur pays, à assurer l'accès aux données publiques afin de promouvoir la transparence, l'innovation et la responsabilité. S'agissant en particulier de l'aide au développement, les dirigeants du G8 sont « convenus de mettre en œuvre d'ici 2015 **le standard commun sur la transparence de l'aide, adoptée à Busan**, et qui comprend le Système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE et l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) ». Le Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015, mis en place par le Secrétaire général des Nations unies, a proposé de faire de la bonne gouvernance et de la transparence des objectifs fondamentaux, en appelant à une révolution en matière de données et à **une révolution en matière de transparence**<sup>2</sup>.

3. Le CAD a affirmé sa volonté de procéder à des transformations en faveur de la transparence afin de pouvoir réellement devenir un protagoniste de l'action dans ce domaine, capable de faire office de guide à travers ses propres processus, programmes de travail, efforts de communication et usage de la technologie. Lors de la Réunion à haut niveau du CAD de 2012, les ministres se sont engagés à « étudier les possibilités pour le CAD de devenir une plateforme mondiale plus inclusive pour la transparence dans le domaine de la coopération pour le développement ». Le CAD occupe une place unique et d'une importance capitale dans la communauté de l'aide et du développement : il gère la base de données comparables la plus complète sur les activités de financement du développement, laquelle contient des chiffres globaux sur ces dernières, ainsi que des normes et des classifications reconnues et utilisées dans le monde entier. Il possède un talent sans égal pour effectuer des enquêtes sur tout sujet touchant au développement auprès de ses membres, tout en ayant des relations avec des non-membres et d'autres organisations multilatérales ; de plus, son Secrétariat dispose de compétences importantes concernant la politique du développement, les statistiques, la gestion des données et l'administration. Ce sont autant

<sup>1</sup> <https://www.gov.uk/government/publications/open-data-charter>

<sup>2</sup> Voir <http://www.post2015hlp.org/the-report/>. « Nous avons besoin d'une révolution en matière de transparence, de façon à ce que les citoyens puissent voir exactement où et comment sont dépensés les impôts, l'aide et les recettes des industries extractives. [...] Nous réclamons également une révolution en matière de données pour le développement durable, avec une nouvelle initiative internationale pour améliorer la qualité des statistiques et des informations mises à la disposition des citoyens. Nous devrions tirer activement profit des nouvelles technologies, du *crowdsourcing* et des meilleures connectivités pour fournir à la population des informations relatives à l'état d'avancement des cibles ».

d'atouts qui peuvent aider le CAD à s'imposer comme chef de file dans le paysage en mutation rapide de la transparence.

4. Le présent document a été établi à la suite de l'échange de vues tenu au CAD le 14 mai dernier, au cours duquel celui-ci a été appelé à définir une nouvelle stratégie pour la transparence. Son objet est d'expliquer ce que signifie la transparence pour le CAD-OCDE, ainsi que de susciter chez les membres un débat au sujet du rôle futur du Comité dans l'action en faveur de la transparence. Il passe en revue les priorités en la matière tant du côté de l'OCDE que de celui du CAD, en faisant le point sur les tendances et les activités récentes, et énonce des propositions concrètes pour la révision du programme de travail dans ce domaine.

5. Il n'existe pas de définition universelle de la « transparence », et celle qui sera utilisée ici pour les besoins de cet exposé est la suivante : « ouverture, communication permanente et reddition publique de comptes ». Ce point de départ étant posé, on peut en dégager deux thèmes susceptibles de constituer les piliers d'un programme de travail du CAD sur la transparence :

- **Politique et processus** : la transparence, c'est l'ouverture quant aux objectifs des politiques, à l'élaboration de celles-ci et à leur mise en œuvre, ainsi que l'association d'acteurs extérieurs à la prise de décision.
- **Données et technologie** : la transparence, c'est la mise à disposition gratuite et en temps utile d'informations et de données complètes, détaillées, à jour et fiables, parallèlement à l'utilisation de technologies avancées d'échange de données pour la collecte et la gestion des informations et leur diffusion au niveau interne et vers l'extérieur.

6. Compte tenu de ces principes d'action pour la transparence, la communication demeurera un élément transversal important, qui peut être défini comme la mise à disposition d'informations gratuites, faciles à trouver et à exploiter, et pouvant aussi être aisément comprises par les citoyens et les responsables de l'élaboration des politiques.

### La transparence et les priorités mondiales

7. La mise en place d'initiatives en faveur de la transparence et la rénovation des politiques en la matière par beaucoup d'organismes nationaux de développement et d'acteurs multilatéraux, montrent que **la transparence se situe désormais au premier rang des priorités mondiales**. De nombreux dispositifs de promotion de la transparence ont vu le jour au cours de la dernière décennie, comme l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), la *Transparency and Accountability Initiative*<sup>3</sup>, l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), le Partenariat pour un gouvernement transparent<sup>4</sup> (voir encadré ci-dessous), l'*Open Budget Initiative*<sup>5</sup>, *Transparency International* et l'*Open Contracting Initiative*<sup>6</sup>. Ce phénomène traduit une exigence grandissante d'ouverture et de responsabilité. Ces dispositifs multipartites sont dirigés par des alliances composées des pouvoirs publics et d'organisations de la société civile, et comportent une participation des citoyens.

---

<sup>3</sup> <http://www.transparency-initiative.org/>

<sup>4</sup> <http://www.opengovpartnership.org/>

<sup>5</sup> <http://internationalbudget.org/what-we-do/major-ibp-initiatives/open-budget-initiative/>

<sup>6</sup> <http://www.open-contracting.org/>

### Encadré 1. Le Partenariat pour un gouvernement transparent

Le Partenariat pour un gouvernement transparent a pour but de favoriser la transformation des administrations de manière à les rendre plus transparentes, plus efficaces et plus responsables - notamment par la mise en place d'institutions propres à renforcer le pouvoir d'action des citoyens et réceptives à leurs exigences - et de les amener à cet effet à exprimer explicitement leur volonté de promouvoir la transparence. Initiative multilatérale, il a pour but d'obtenir des gouvernements des engagements concrets visant à accroître l'accessibilité aux informations relatives à leurs activités, à soutenir la participation des citoyens, à appliquer les normes les plus rigoureuses d'intégrité professionnelle dans l'ensemble de leurs administrations, et à élargir l'accès aux nouvelles technologies à des fins d'ouverture et de reddition de comptes.

Le Partenariat pour un gouvernement transparent a été officiellement lancé en septembre 2011 par les gouvernements de huit pays (Afrique du Sud, Brésil, États-Unis, Indonésie, Mexique, Norvège, Philippines et Royaume-Uni) qui ont été rejoints depuis par 47 autres, dont la quasi-totalité des membres du CAD, mais aussi beaucoup de pays en développement. Son comité directeur est composé des huit pays fondateurs et de neuf organisations de la société civile. Pour devenir membre du Partenariat, les pays doivent adopter la déclaration de haut niveau pour un gouvernement transparent, mettre en œuvre un plan d'action national qu'ils auront élaboré dans le cadre de consultations publiques, et s'engager à rendre compte de manière indépendante des progrès qu'ils effectueront.

Le Partenariat pour un gouvernement transparent a récemment établi des partenariats officiels avec quatre grandes organisations multilatérales (Banque mondiale, BID, OCDE et PNUD), dont des représentants de haut niveau assisteront en 2013 pour la première fois au sommet annuel du Partenariat, qui aura lieu à Londres du 30 octobre au 1er novembre. L'OCDE prévoit de coopérer avec ce dernier en soutenant l'évaluation des performances des pays et de leur conformité aux critères requis pour pouvoir en devenir membre (en utilisant dans plusieurs domaines la méthodologie des examens par les pairs qu'elle a définie), en apportant une assistance technique aux pays pour l'élaboration de leur plan d'action pour un gouvernement transparent, en assurant le renforcement des compétences des fonctionnaires chargés de mettre au point ce plan d'action et d'en suivre la mise en œuvre, en organisant des conférences pour informer les parties prenantes, faire connaître les bonnes pratiques et promouvoir les principes relatifs au gouvernement transparent, ainsi qu'en partageant ses données, ses lignes directrices, ses travaux d'analyse et ses réseaux de décideurs.

8. Un rôle déterminant est aussi joué par le progrès technologique qui facilite l'échange automatique d'importants volumes de données et permet un accès plus rapide et plus aisé à l'information. La technologie donne également aux utilisateurs la possibilité de formuler des commentaires, ainsi que de noter et de classer les produits et les services. C'est ce que reflète tout particulièrement le mouvement pour **l'ouverture des données**, dont le but est de faire en sorte que l'accès aux informations soit rapide, généralisé et gratuit, de façon que les chercheurs, les décideurs, les organisations de la société civile et les citoyens puissent en disposer directement pour les analyser et les réutiliser en fonction de leurs besoins.

9. Il importe évidemment de ne pas méconnaître **les limites que présente la transparence et les difficultés qu'elle pose**, notamment la nécessité de préserver la vie privée, de protéger les informations commerciales confidentielles et de garantir l'indépendance et la confidentialité de la prise de décision au niveau politique. De plus, la transparence a un coût qu'il ne faut pas sous-estimer, car un accès gratuit et en temps réel aux informations signifie à la fois une baisse des recettes et une augmentation des dépenses de communication, notamment à cause de la mise au point de nouveaux outils et moyens d'accès aux détenteurs des informations. Pour pouvoir recueillir les fruits de la transparence, il faut aussi affecter des ressources aux fonctions consistant à répondre aux réactions et commentaires du public, et à intégrer les suggestions et les idées qu'il aura formulées dans le processus de décision. En dépit de ces problèmes et de bien d'autres, la transparence demeure un enjeu fondamental pour les gouvernements et les organisations internationales car les questions se font plus nombreuses à propos des processus sur lesquels ils s'appuient, de leurs mécanismes de décision et de la valeur réelle des données et informations qu'ils mettent à disposition.

10. En ce qui concerne les ressources financières consacrées à l'aide, la notion de transparence n'est pas nouvelle<sup>7</sup>, mais les tendances récentes et les progrès de la technologie ont suscité la création de l'**IITA** et la mise en place de **portails modernes de données ouvertes** par les pouvoirs publics de plusieurs pays (comme les États-Unis, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suède<sup>8</sup>) et des organisations internationales (telles que la FAO<sup>9</sup>, le PNUD<sup>10</sup> et la Banque mondiale<sup>11</sup>). Des **approches innovantes** ont aussi pris corps à travers, par exemple, l'*Open Aid Partnership*<sup>12</sup>, le codage géographique des projets (et maintenant des contrats) par plusieurs organismes donateurs, l'intégration des informations sur les résultats des projets de développement et des commentaires des utilisateurs sur ces projets, et l'articulation des systèmes de gestion budgétaire avec les systèmes de gestion de l'aide dans les pays en développement. Enfin, un débat a lieu à propos de la transparence des exonérations fiscales accordées sur les biens et services financés par l'aide, lequel a amené certaines organisations internationales à recommander en 2011 au G20 de prendre des mesures, et la Norvège à décider d'arrêter de demander certaines exemptions à compter de 2013<sup>13</sup>. Les **réseaux sociaux** et **les blogs** se sont également mis à jouer un rôle plus grand dans le débat mondial sur la transparence de l'aide.

### L'OCDE et la transparence

11. L'OCDE a elle-même contribué à l'évolution qui s'est faite à l'échelle mondiale en faveur de la transparence, et elle est venue en particulier se placer à l'avant-garde des efforts de promotion de la libre-circulation de l'information. Elle a fait œuvre de pionnier dans le domaine de l'échange de connaissances issues de l'analyse des faits et de la fourniture d'informations et de conseils pratiques aux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, sans oublier le grand public. Récemment, le Secrétaire général a déclaré<sup>14</sup> que l'ouverture et la transparence étaient des conditions essentielles du renforcement de la confiance, et il a souligné la nécessité d'assurer la libre-circulation de l'information pour favoriser la définition de politiques rationnelles, en appelant l'attention sur quatre domaines dans lesquels l'OCDE montre l'exemple :

- l'élaboration de divers instruments destinés à aider les pouvoirs publics à faire en sorte que l'ouverture suscite des améliorations concrètes<sup>15</sup> ;

<sup>7</sup> Voir le système d'échange de données [CEFDA](#) mis en place dans les années 90 et devenu en 1999 la [IDML Initiative](#), dont le but était de faciliter sensiblement le partage des informations avec les bureaux régionaux et les organismes partenaires et leur diffusion auprès du grand public, ainsi que la recherche et la gestion des informations sur les activités, ceux qui les conduisent et le lieu où elles sont menées.

<sup>8</sup> <http://www.oecd.org/dac/stats/dataportals.htm>

<sup>9</sup> <http://data.fao.org/>

<sup>10</sup> <http://open.undp.org/#2013>

<sup>11</sup> <http://data.worldbank.org/>

<sup>12</sup> <http://www.openaidmap.org/>

<sup>13</sup> <http://www.oecd.org/g20/topics/development/48993634.pdf>

<sup>14</sup> <http://www.oecd.org/fr/etatsunis/opennessandtransparency-pillarsfordemocracytrustandprogress.htm>

<sup>15</sup> Citons, par exemple, les *Principes pour renforcer l'intégrité dans les marchés publics*, les *Bonnes pratiques pour la transparence budgétaire*, les *Principes pour la transparence et l'intégrité des activités de lobbying*, les *Lignes directrices pour la gestion des conflits d'intérêts dans le service public*, le PISA et les travaux du CAD sur les systèmes de gestion des finances publiques des pays en développement.

- le soutien de l'administration électronique et des technologies et applications fondées sur l'Internet, qui sont des éléments essentiels d'une administration ouverte, transparente et accessible<sup>16</sup> ;
- dans le domaine de la coopération pour le développement, la publication des examens par les pairs dont font l'objet les membres du CAD et des statistiques de l'aide (points traités tous deux dans la section suivante sur le CAD et la transparence) ;
- la promotion de la transparence comme outil de lutte contre la corruption<sup>17</sup>.

12. De plus, l'OCDE a pris la tête des travaux que le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, qui compte 120 membres, effectue sur la transparence fiscale dans le but de lutter contre la fraude fiscale internationale.

13. L'OCDE a fait de la transparence l'un de ses principaux objectifs pour les années à venir. Dans un premier temps, en 2012, elle a rendu **toutes ses publications accessibles gratuitement en ligne et au moyen d'outils mobiles** ; de plus, elle s'emploie à **accroître sa présence dans les médias sociaux**, notamment en encourageant son personnel à publier des contenus sur des sites de blogs, ainsi qu'en travaillant sur **des plateformes de discussion aux niveaux interne et externe** ; si elle facilite l'accès aux travaux qu'elle réalise, elle a aussi créé une plateforme pour communiquer au sujet de ces derniers avec des universitaires, des spécialistes et le grand public. Des projets de premier plan concernant la transparence ont été mis en place, parmi lesquels le **Programme Delta**<sup>18</sup> (voir encadré 2), dont le but est de faire en sorte que les données de l'OCDE soient plus ouvertes, gratuites et plus aisément accessibles, la **participation de l'OCDE au Partenariat pour un gouvernement transparent** (voir encadré 1) et le lancement du **OECD Data Lab**<sup>19</sup>, qui permet de visualiser des données sur différents sujets présentées à l'aide de techniques modernes et offre aux utilisateurs la possibilité de formuler des commentaires. Ces efforts auront pour effet d'accroître la diffusion des travaux de l'OCDE afin de mieux éclairer l'élaboration des politiques. Ils sont la manifestation concrète de la volonté de l'Organisation de jouer un rôle de premier plan en faveur de la transparence sur la scène internationale.

<sup>16</sup> Citons, par exemple, la *Déclaration de Séoul sur le futur de l'économie Internet* et la *Recommandation sur les informations du secteur public*.

<sup>17</sup> Citons, par exemple, les travaux sur *le recouvrement des avoirs volés* et les *Lignes directrices pour la lutte contre les soumissions concertées et d'autres formes de collusion*.

<sup>18</sup> [http://portal.oecd.org/eshare/PAC/Sites/delta/Programme%20documents/Programme\\_Delta\\_at\\_a\\_Glance\\_short\\_A4.pdf](http://portal.oecd.org/eshare/PAC/Sites/delta/Programme%20documents/Programme_Delta_at_a_Glance_short_A4.pdf)

<sup>19</sup> <http://www.oecd.org/statistics/datalab/>

### Encadré 2. Le Programme Delta de l'OCDE

En décembre 2011, à la suite d'un examen des activités d'édition, le Conseil a mis en place un programme pour rendre les données de l'OCDE plus ouvertes et plus aisément accessibles, et ce gratuitement. Celui-ci vise trois objectifs : assurer l'exécution des décisions prises par le Conseil ; « démocratiser » les contenus élaborés par l'OCDE en accroissant leur diffusion et leur utilisation ; garantir la viabilité de ces activités par l'application d'un modèle de recouvrement des coûts.

Le volet relatif à l'accessibilité consiste essentiellement à créer un portail de données convivial et à simplifier les contenus de façon à les rendre faciles à trouver, à comprendre et à utiliser. La diffusion est renforcée du fait que les données sont rendues lisibles par machine, récupérables, indexables et réutilisables par des tiers. S'agissant des coûts, les données proprement dites seront accessibles gratuitement ; toutefois, le Programme devrait pouvoir rapporter des recettes par la fourniture de services à valeur ajoutée aux clients de premier ordre (universités, entreprises et décideurs). Le processus doit en principe prendre fin en mai 2015.

Le Programme permettra non seulement d'améliorer les processus de collecte et de diffusion des données, mais aussi de contribuer à donner, à l'extérieur, le sentiment que l'OCDE s'attache à agir de manière transparente dans le cadre de la coopération internationale, et qu'elle constitue une source d'informations ouverte et responsable.

### Le CAD et la transparence : des réalisations essentielles à ce jour

14. Les différentes dimensions de la transparence que le Secrétaire général a énoncées sont pleinement prises en compte dans les travaux du CAD. Ce dernier est bien placé pour remplir une fonction de chef de file dans ce domaine, et il a déjà créé des conditions propres à lui conférer un rôle de premier plan dans l'action menée au niveau mondial en faveur de la transparence.

15. La décision que le CAD a prise dans les années 90 de **publier ses examens par les pairs, l'extension de la participation à ses travaux** aux organisations multilatérales et aux donneurs émergents, et **l'intégration de parties prenantes extérieures** dans certains de ses organes subsidiaires, sont autant de témoignages de la volonté que le Comité manifeste de longue date de rendre ses processus et sa prise de décision plus transparents.

16. Plus précisément, en 2010, le CAD a examiné les moyens de définir une approche plus ouverte pour les **examens par les pairs** à partir d'un document élaboré par le Secrétariat. Plusieurs mesures ont été proposées et appliquées au cours des trois dernières années<sup>20</sup> : **sollicitation d'un plus grand nombre de responsables des pays partenaires, d'OSC et de membres du parlement**, consultation d'organisations multilatérales, rédaction d'un guide sur les questions à prendre en compte et d'un manuel de référence qui expliquent avec clarté et précision comment les membres sont évalués.

17. Le **Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement** est un bon exemple de processus ouvert car il réunit des donneurs membres et non membres du CAD, des pays en développement, des entreprises privées, des organisations de la société civile et des organismes multilatéraux à l'intérieur d'un cadre où ils peuvent procéder à des échanges de vues et prendre des engagements en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement.

18. Les **statistiques du CAD** ont toujours été conçues pour offrir une ouverture et une accessibilité maximales. Les statistiques de l'APD ont été parmi **les premières de l'OCDE à être consultables en ligne**, et aussi **les premières à être mises à disposition gratuitement** et sans inscription. Les données sur l'APD sont des ressources publiques ouvertes et seules les informations relatives à certains apports ne

<sup>20</sup>

Voir DCD/DAC(2011)16



relevant pas de l'APD font l'objet de restrictions pour des raisons de secret commercial. Beaucoup de **produits statistiques ayant fait l'objet d'un traitement sont également accessibles gratuitement en ligne**<sup>21</sup>. Parmi les efforts importants qui ont été faits ces dernières années pour accroître la transparence des statistiques du CAD figurent l'élaboration de la **base de données QWIDS**, la **mise au point, conjointement avec la Banque mondiale, du site AidFlows**<sup>22</sup>, qui permet de visualiser des données essentielles sur les apports d'aide par donneur et par bénéficiaire au moyen d'une plateforme conviviale, la **refonte du site Internet du CAD pour améliorer l'accès à ses données**, lequel présente notamment des graphiques, des tableaux et des cartes interactives, ainsi que des **liens Internet vers les portails de données des membres du CAD**, et la mise à disposition de l'intégralité de la base de données du SNPC grâce à la possibilité d'effectuer des **téléchargements de fichiers bruts** (notamment au format de l'IITA). Le Secrétariat du CAD a en outre créé de nouveaux supports pour promouvoir davantage les statistiques du CAD et permettre de mieux les comprendre. Citons notamment la Foire aux questions, le plan du site qui organise les contenus en fonction du profil des groupes cibles (les utilisateurs), ainsi que des exposés en ligne, des brochures et autres documents qui viendront enrichir le centre d'apprentissage en ligne sur les statistiques de l'aide.

### **Axes possibles de l'action à mener pour améliorer la transparence du CAD**

19. Pour guider l'action visant à améliorer la transparence du CAD, sept axes sont proposés ci-dessous selon deux thèmes : *Politique et processus* et *Données et technologie*. Compte tenu du nombre de ces suggestions, il n'a pas été jugé utile d'établir à ce stade des estimations détaillées sur le coût et les ressources ; ces propositions ont toutefois été classées à peu près en ordre croissant de coût, et dans le cas où elles donneraient lieu à la mise en place de nouveaux domaines de travail importants, ces derniers ont été expressément signalés. **Les membres du CAD sont invités à formuler des commentaires et des suggestions au sujet de cette liste, ainsi que de toute autre proposition qu'il leur paraîtrait intéressant d'examiner.**

#### ***A. Politique et processus***

*Proposition 1 : Appliquer aux documents du CAD une approche consistant à les « ouvrir par défaut »*

20. La dernière version du *Règlement de procédure de l'Organisation*, datée de juillet 2011, indique que « les informations doivent être considérées comme relevant de la catégorie *Non classifié* jusqu'à ce qu'elles fassent l'objet d'une décision active visant à les classer » et que « dans bien des cas, la nécessité de maintenir une classification de sécurité est limitée dans le temps ». Cependant, au cours des trois dernières années, environ 70 % des documents publiés sous une cote du CAD ont été rangés dans la catégorie « À usage officiel » et 30 % dans la catégorie « Non classifié ».

21. Par conséquent, le Secrétariat **s'oriente vers une approche consistant à diffuser les documents dans la catégorie « Non classifié »** s'il ne voit pas de raison particulière de faire autrement (comme le fait que des questions touchant à l'adhésion au CAD y soient traitées). Le CAD pourrait aussi envisager de **réduire, pour la plupart des documents, le délai de trois ans requis pour le déclasser et/ou la déclassification**. Il pourrait aussi décider de **publier son Programme de travail**, ainsi que **les rapports d'étape sur sa mise en œuvre et son évaluation**.

<sup>21</sup> <http://www.oecd.org/dac/stats/>

<sup>22</sup> [www.aidflows.org](http://www.aidflows.org)

*Proposition 2 : Faire de la transparence un thème horizontal en l'intégrant dans tous les axes de travail du CAD, notamment en utilisant l'analyse comparative, etc.*

22. Plusieurs des axes de travail du CAD ont pour objet de promouvoir les pratiques et politiques transparentes. Le programme de travail relatif à l'action collective à mener pour améliorer la gouvernance afin de combattre la corruption, et celui qui concerne les flux financiers illicites ont tous deux apporté d'indispensables informations sur la question de la visibilité des mesures de lutte contre la corruption ; la collaboration avec GOV à des travaux consistant à comparer les approches suivies par les institutions supérieures de contrôle des finances publiques pour coopérer avec les parties prenantes, s'intègre dans un effort dont l'objet est d'améliorer la gouvernance et les relations entre l'État et la société, en renforçant la transparence par l'ouverture à l'examen des processus et des initiatives ; en outre, le but des travaux de mise au point d'un Indicateur de la transparence pour le Cadre de suivi du Partenariat mondial est d'apprécier la transparence dont les apporteurs de coopération font preuve, quant à l'information sur leurs efforts d'aide, vis-à-vis non seulement des pays en développement mais aussi, d'une manière plus générale, de l'ensemble des parties prenantes. Le CAD pourrait analyser systématiquement la question de la transparence dans ses rapports et lors de ses évaluations. Par exemple, **le prochain Rapport sur la coopération pour le développement pourrait comporter une section spéciale sur la transparence.**

23. De nos jours, le volume des informations disponibles est si considérable que si celles-ci ne sont pas traitées, elles peuvent être inutiles, en particulier pour les non-spécialistes. Des indices, des cartes, des tableaux comparatifs, des classements ou des tableaux de bord graphiques peuvent faciliter la compréhension de ces grandes quantités de données. Ces outils peuvent aussi permettre à la société civile et au grand public de mieux saisir des concepts qui, à première vue, peuvent leur paraître trop complexes. Parmi les initiatives fructueuses relevées dans ce domaine, citons l'indice de perception de la corruption de *Transparency International*, l'indice de l'engagement pour le développement du *Center for Global Development*, l'indice de la transparence de l'aide de *Publish What You Fund* et, au sein de l'OCDE elle-même, l'Indicateur du Vivre mieux, les classements du PISA et le « Metropolitan Explorer » de GOV<sup>23</sup>. Jusqu'à présent, le CAD s'est peu servi des indices et de l'analyse comparative, sauf en ce qui concerne les volumes de l'APD, et les membres se sont montrés peu favorables à la publication d'autres classements que ce dernier, comme celui qui se rapporte à leurs performances en matière de notification statistique. **Les membres seraient-ils maintenant disposés à envisager de faire davantage usage des indices et de l'analyse comparative et, dans l'affirmative, pour quels aspects de leur effort d'aide ou de leur action en faveur de la transparence ?**

*Proposition 3 : Accroître la participation des parties prenantes extérieures aux activités du CAD et envisager d'étendre l'octroi du statut d'observateur auprès du CAD à des pays non membres de l'OCDE, des organisations de la société civile et des pays en développement*

24. La Stratégie de relations mondiales du CAD<sup>24</sup>, qui a été approuvée en décembre 2011, « oriente les efforts engagés par le Comité... pour se rapprocher des économies et organisations non membres afin de garantir la qualité, la portée et l'impact des travaux du Comité ». Son but est non seulement d'encourager les pays qui remplissent les critères requis à rejoindre le CAD en tant que membres (dans le cas des pays membres de l'OCDE) ou Associés (s'agissant des autres pays), mais aussi d'enrichir le dialogue sur les politiques à suivre et l'échange de connaissances avec les principales parties prenantes, notamment les apporteurs de coopération pour le développement non membres, les organisations internationales, les pays en développement, le secteur privé, les fondations privées et les organisations de la société civile. Le CAD et ses organes subsidiaires s'attachent à renforcer la coopération avec les acteurs

<sup>23</sup> <http://measuringurban.oecd.org/>

<sup>24</sup> DCD/DAC(2011)36/FINAL

de premier plan du développement à travers : le dialogue sur les politiques à suivre, la collaboration sur la gestion et les statistiques de la coopération pour le développement, ainsi que les travaux d'analyse. Les principaux résultats obtenus en 2012 dans le cadre de la Stratégie, qui sont exposés dans le plan de travail du CAD en matière de relations mondiales pour 2013<sup>25</sup>, concernent surtout les activités menées avec les pays membres de l'OCDE qui n'appartiennent pas au CAD et les économies émergentes.

25. La Stratégie de relations mondiales a donné au CAD la possibilité de demander à des pays non membres et des organisations de prendre part à ses travaux formels en qualité de « Participants » ou d'« Invités », sous réserve de l'approbation du Conseil de l'OCDE. Les Participants peuvent être des pays non membres et des organisations internationales qui jouent un rôle important dans la coopération internationale pour le développement et peuvent apporter une contribution à l'exécution du mandat du CAD. Quant aux Invités, il peut s'agir de non-membres, d'organisations internationales et d'organisations de la société civile qui peuvent apporter une contribution à l'examen des thèmes traités dans le cadre de certaines réunions et activités. Le Conseil ayant approuvé le Plan de participation du CAD<sup>26</sup> en juin 2013, le Comité peut maintenant demander à 14 non-membres de participer à ses travaux formels en qualité d'Invités<sup>27</sup>.

26. **Des efforts pourraient être faits pour ouvrir encore davantage le CAD aux parties prenantes extérieures, en particulier les pays en développement et la société civile. Il serait notamment possible d'offrir des sièges de Participants au CAD à des représentants d'OSC et/ou de pays en développement, à l'image des sièges d'observateurs qui existent actuellement pour la Banque mondiale, le FMI, les Nations unies et les banques régionales de développement.** Cette démarche soulève évidemment un certain nombre de questions, dont surtout celle de savoir comment trouver le ou les représentant(s) idoine(s) car, compte tenu de la multiplicité et de la diversité des pays en développement et des OSC, il est quasiment impossible de trouver un seul individu qui soit représentatif de l'ensemble du groupe. Le CAD pourrait étudier la possibilité de solliciter l'approbation du Conseil pour l'invitation de membres du Centre de développement n'appartenant pas à l'OCDE à participer aux réunions du Comité lorsqu'il y a lieu, en qualité d'« Invités ».

27. **Une manière plus réaliste d'ouvrir le CAD aux parties prenantes extérieures consisterait à procéder par thème,** ce que le Comité a déjà commencé à faire en invitant des intervenants de haut niveau à venir éclairer ses débats. Cette approche pourrait être élargie, notamment dans les cas où il est question d'un pays particulier. Le CAD pourrait ainsi inviter des représentants de divers organismes travaillant dans ce pays : administrations, OSC, apporteurs de coopération pour le développement non membres du CAD, organisations multilatérales, secteur privé des pays du CAD et du pays considéré ; il pourrait faire largement connaître cet événement en se servant de l'Internet et des réseaux sociaux. Une démarche analogue pourrait être suivie lorsque le CAD traite de certains sujets (tels que l'environnement ou l'aide pour le commerce) ou catégories de pays (comme les États fragiles).

28. Certains organes subsidiaires du CAD, comme le GovNet, le GenderNet, l'INCAF et, lorsqu'ils existaient, le POVNET et le GT-EFF, sont ou étaient plus ouverts à la participation de non-membres et d'organisations. Dans le même esprit, **les autorités de pays en développement pourraient assister aux réunions du GTSTAT afin d'y faire connaître leur perception, leur point de vue et leurs idées au sujet des statistiques et de la mesure de l'aide et du financement du développement.** De même, il pourrait être intéressant d'inviter les pays qui ont accueilli les missions d'examen par les pairs sur le

<sup>25</sup> DCD/DAC(2012)57

<sup>26</sup> C(2013)73

<sup>27</sup> Ces pays sont : l'Afrique du Sud, le Brésil, la Bulgarie, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, les Émirats arabes unis, la Fédération de Russie, l'Inde, l'Indonésie, la Lettonie, la Lituanie, le Pérou et la Roumanie.

**terrain à la réunion consacrée par le CAD à cet examen et/ou au lancement de l'examen.** Autre moyen possible d'assurer la participation d'un plus grand nombre de pays en développement aux travaux du CAD : **chaque membre du CAD serait "jumelé" à un pays en développement**, pour une durée d'un an par exemple, et associerait ce pays aux différents processus de décision et réunions du CAD, en recueillant ses commentaires au sujet des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires.

29. Un bon moyen d'ouvrir davantage les travaux du CAD serait de **coopérer activement avec les parties prenantes extérieures (universitaires, laboratoires d'idées, OSC, groupes d'intérêt, autorités de pays non membres du CAD) au cours du processus d'élaboration des publications**, par exemple dans le cadre de vastes consultations, de groupes de référence composés d'experts, de groupes de discussion électroniques, de boucles de rétroaction, de forums et d'ateliers. Cette démarche permettrait d'améliorer la manière dont le CAD est généralement perçu s'agissant de la transparence, ainsi que de tirer profit d'idées nouvelles et variées. **L'axe de travail sur le financement du développement qui a été récemment mis en place constitue pour le CAD-OCDE un moyen unique d'afficher sa conception de la transparence.** Cette approche nouvelle, s'agissant tant du processus que de l'image offerte, pourra servir plus tard de source d'inspiration pour la définition, par l'OCDE, de bonnes pratiques pour l'élaboration de politiques en faveur de la transparence (voir encadré 3 ci-dessous).

**Encadré 3. Les travaux du CAD sur de nouvelles modalités de suivi et de mesure du financement extérieur du développement : l'occasion d'expérimenter une approche plus ouverte, plus concertée et plus transparente**

Afin de contribuer à la réflexion menée par la communauté internationale au sujet du cadre de développement de l'après-2015, la Réunion à haut niveau du CAD de 2012 a décidé de :

1. élaborer une proposition portant sur une nouvelle mesure du soutien public total du développement ;
2. étudier les moyens de rendre compte du financement du développement sous l'angle à la fois de « l'effort des donateurs » et des « bénéficiaires pour les destinataires » ;
3. déterminer si, de l'adoption éventuelle de nouvelles mesures du financement extérieur du développement, découle la nécessité de moderniser la notion d'APD.

Le Secrétariat appréhende ces travaux selon une approche ouverte qui permet d'y associer les membres du CAD-OCDE et des non-membres, des pays partenaires, de nouveaux apporteurs de coopération pour le développement, des institutions financières internationales et autres organismes de financement du développement, la société civile, le monde universitaire et le secteur privé. Des contacts ont déjà été noués pour assurer l'application d'une démarche globale qui permette d'appréhender le financement du développement tant du point de vue de l'apporteur que de celui du destinataire. Entre autres efforts d'ouverture aux idées extérieures, citons la mise en place d'un groupe composé d'experts de haut niveau ayant chacun une expérience différente du financement du développement, qui donnera des avis, apportera un éclairage plus large et formulera des recommandations. Ce processus consultatif ouvert fera appel à des outils de communication fondés sur l'Internet, par exemple une page Internet spéciale, des blogs et des mécanismes de consultation publique en ligne.

30. **S'agissant plus particulièrement de la société civile, un bon moyen de faire participer ses représentants consiste à mettre en place des partenariats créatifs ayant pour objet, par exemple, de travailler avec des infomédiaires, d'organiser des concours d'idées<sup>28</sup> (comme des hackatons) ou de mettre en place des projets pilotes, etc.** Ainsi, le prix de l'innovation instauré par le CAD<sup>29</sup> pourrait être ouvert au grand public. C'est ce qu'ont fait avec succès certains membres du CAD et des organisations telles que la Banque mondiale ou certaines institutions des Nations unies. Ce type de démarche permet non seulement de tirer parti d'idées innovantes, mais aussi de coopérer avec un public nouveau et plus jeune, ainsi que de moderniser l'image du CAD.

*Proposition 4 : Accroître la présence du CAD sur la scène mondiale de la transparence en instaurant des partenariats au sein de l'OCDE et avec des acteurs extérieurs, en jouant un rôle de chef de file dans les initiatives existantes et les innovations concernant la transparence, et en mettant en place un Portail de la transparence pour y centraliser les informations sur les efforts déployés dans le monde entier en faveur de la transparence.*

31. Le CAD pourrait **intensifier ses efforts de partenariat à l'intérieur et à l'extérieur de l'OCDE dans le cadre d'initiatives orientées vers la lutte contre la corruption, l'administration ouverte, le contrôle public et d'autres questions touchant à la transparence.** En particulier, il pourrait **renforcer sa collaboration avec la Direction de la gouvernance publique et du développement territorial de l'OCDE**, en vue de déterminer comment les principes relatifs à une administration ouverte et innovante établis par les pays de l'OCDE pourraient faciliter la définition de bonnes pratiques pour les pays en développement.

32. Le CAD pourrait aussi **intervenir plus concrètement dans l'action en faveur de la transparence et jouer un rôle actif dans les initiatives existant actuellement dans ce domaine**, souvent sous la direction de certains membres du CAD. Par exemple, il pourrait **se mettre à jouer un rôle important dans le Partenariat pour un gouvernement transparent auquel est associée l'OCDE, assister aux conférences organisées par l'Open Knowledge Foundation<sup>30</sup>, et accueillir des exposés de l'Open Aid Partnership**, afin que tous les membres puissent prendre connaissance des innovations réalisées dans le domaine de l'information sur l'aide. La première étape pourrait consister à **dresser une liste de ces initiatives et à déterminer celles auxquelles il serait le plus important de prendre part**, et à quel niveau.

33. Pour favoriser la concrétisation de son ambition de devenir une plateforme de la transparence, le CAD pourrait envisager de **mettre en place un portail spécial sur la transparence, qui permettrait d'accéder aux bonnes pratiques et aux ressources concernant la transparence dans le domaine de la coopération pour le développement, produites non seulement par la DCD, mais aussi par les membres du CAD et d'autres parties prenantes, notamment les organisations multilatérales, les donateurs émergents, les organismes spécialistes de la transparence et les organisations de la société civile.** La majorité des sous-propositions relevant de cet axe ont un caractère complémentaire et exigeraient de nouvelles ressources ou la réaffectation de ressources.

<sup>28</sup> Citons, par exemple, le concours de visualisation de données organisé par la Direction de l'éducation et des compétences et la Direction des relations extérieures et de la communication (<http://www.oecd.org/newsroom/oecdannounceswinnerofglobaldatavisualizationcompetition.htm>).

<sup>29</sup> DAC/CHAIR(2013)1

<sup>30</sup> <http://okcon.org/>

## ***B. Données et technologie***

34. Si le Secrétariat a continué d'actualiser ses interfaces statistiques en ligne, comme il a été indiqué ci-dessus, les données présentées sont néanmoins très détaillées et il demeure difficile pour les non-spécialistes d'y accéder. Un certain nombre de membres du CAD et d'organisations internationales ont mis ou sont en train de mettre en place des portails modernes de données ouvertes, où ces dernières sont accessibles gratuitement et plus faciles à trouver et à utiliser. Dans cette section sont exposées les possibilités qui s'offrent de créer une interface graphique plus avancée et un portail de données ouvertes qui devienne la référence dans le domaine du financement du développement ; elle propose aussi de tenter de mieux comprendre la façon dont les données et les normes du CAD sont utilisées, ainsi que d'étudier certaines solutions pour améliorer la répartition des tâches relatives au Standard commun.

*Proposition 5 : Assumer clairement un rôle prépondérant en ce qui concerne le Standard commun, après avoir précisé la répartition des tâches entre les Secrétariats du CAD et de l'IITA.*

35. S'agissant de la qualité et de la transparence des données, plusieurs initiatives ont été prises récemment — et d'autres le sont actuellement — pour améliorer les éléments du SNPC et de l'Enquête sur les plans de dépenses (EPD) qui se rapportent à la transparence : extension de la couverture aux non-membres du CAD et aux apports hors APD ; amélioration du degré de détail des données, ainsi que de la fréquence et des délais de leur publication, et divulgation des informations prévisionnelles. En 2011, le GT-STAT a approuvé une série de mesures visant à répondre aux nouvelles exigences concernant la transparence<sup>31</sup>, et il a appliqué bon nombre d'entre elles.

---

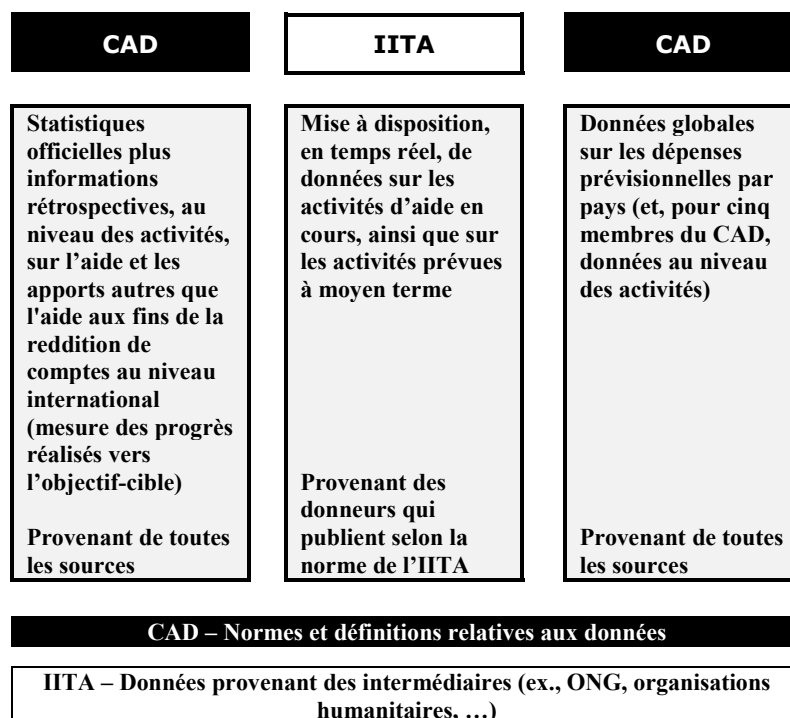
<sup>31</sup> DCD/DAC/STAT(2011)13/REV2

#### Encadré 4. Le Standard commun pour l'information sur l'aide

En 2011, les parties prenantes présentes au Forum de Busan se sont engagées à « appliquer un standard commun et ouvert pour la publication par voie électronique en temps voulu d'informations détaillées et prévisionnelles sur les ressources apportées par la coopération pour le développement, prenant en compte l'activité de notification statistiques du CAD de l'OCDE et des efforts complémentaires de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide et des autres efforts en ce sens. [...] Nous nous entendrons sur cette norme et publierons nos calendriers de mise en œuvre respectifs d'ici à décembre 2012, dans l'optique de son application complète d'ici à décembre 2015 ».

**Situation actuelle :** Adoptée dans son principe à Busan en 2011, le Standard commun est pour l'heure un dispositif-cadre englobant trois systèmes qui visent chacun des objectifs différents et dont la gouvernance est assurée par deux structures distinctes (le CAD et le Comité de pilotage de l'IITA). Le CAD-OCDE est essentiellement chargé des informations rétrospectives et des statistiques globales vérifiées sur le financement du développement, ainsi que des données budgétaires prévisionnelles, tandis que l'IITA s'emploie à assurer la mise à disposition en temps réel de données détaillées sur les activités d'aide en cours. C'est le CAD qui établit les normes et définitions sur lesquelles repose le fonctionnement de ces trois systèmes. Il n'est pas nécessaire de notifier ou publier au titre de la totalité de ces derniers pour satisfaire au Standard commun.

Graphique 1. Répartition actuelle des tâches entre le CAD et l'IITA



**Perspectives :** le Partenariat de Busan ne précise pas s'il devrait y avoir mise en convergence des trois systèmes ; faute d'accord politique, ces derniers continueront d'être réunis sous un même « chapeau », avec des structures de gouvernance et de gestion distinctes.

Il reste à trouver le moyen de bien montrer aux apporteurs de coopération, aux utilisateurs et au grand public les différences de champ couvert et de nature qui existent entre les informations produites par les divers systèmes, afin qu'ils soient à même de choisir la source dont ils ont besoin. Les travaux effectués à ce jour ont essentiellement consisté à faire en sorte que les définitions et les classifications du SNPC soient utilisées dans le système de l'IITA ; les Secrétariats du CAD et de l'IITA travaillent ensemble à faire le point sur les calendriers de mise en œuvre, et ils continueront à affiner la répartition des tâches afin d'éviter les doubles emplois, ainsi qu'à coordonner étroitement leurs efforts.

36. À la suite de la décision qui a été prise de ne pas héberger le nouveau Secrétariat de l'IITA à l'OCDE, les membres du CAD ont demandé au Secrétariat de collaborer avec le Secrétariat de l'IITA, et notamment de définir clairement la répartition des tâches en tenant compte de la valeur ajoutée que chaque organisation pouvait apporter. En particulier, les deux Secrétariats sont convenus de travailler ensemble sur le Standard commun pour l'information sur l'aide de façon à préciser le rôle que les deux organisations et leurs différents systèmes sont censés jouer pour les parties prenantes et le grand public, encore que, s'agissant de la mise en œuvre, un effort supplémentaire de clarification serait nécessaire. L'encadré 4 rend compte du contexte dans lequel le Standard commun a été adopté, de la répartition actuelle des tâches et des perspectives concernant les prochaines étapes.

37. Le Secrétariat du CAD mène déjà plusieurs activités pour soutenir la mise en œuvre du Standard commun : il gère directement deux des trois composantes de celui-ci et veille à la cohérence des calendriers de mise en œuvre avec la notification réelle au SNPC et au titre de l'Enquête sur les plans de dépenses (EPD). Les calendriers de mise en œuvre du Standard commun sont publiés sur une page spéciale du site Internet de l'OCDE et actualisés dès réception de modifications. De plus, une page sur le Standard commun va commencer à fonctionner sur le site Internet du Partenariat mondial (qui est géré conjointement avec le PNUD), et un espace de travail sur le Standard commun a été créé à l'intention de tous les membres du groupe ad hoc sur l'outil de collaboration *Teamworks* du PNUD. Pour la dernière réunion du GT-STAT a été élaboré un document<sup>32</sup> qui rend brièvement compte des progrès accomplis par les membres du CAD dans la mise en œuvre du Standard commun. Un document analogue portant sur tous les acteurs qui ont entériné la Déclaration du Partenariat de Busan est en cours de préparation en collaboration avec le Secrétariat de l'IITA. Les deux Secrétariats travaillent aussi ensemble à la mise au point d'un Indicateur de la transparence qui sera intégré dans le Cadre de suivi du Partenariat mondial, afin de pouvoir apprécier la transparence dont les apporteurs de coopération font preuve dans l'information sur leurs efforts d'aide.

38. Une réunion s'est tenue à Paris le 19 juin 2013 avec le nouveau Secrétariat de l'IITA. Des contacts réguliers ont lieu depuis et d'autres réunions avec présence physique seront organisées régulièrement, à une fréquence qui sera déterminée d'après les besoins. En outre, le Secrétariat du CAD et le Président du GT-STAT continueront d'assister aux réunions du Comité de pilotage et du Groupe consultatif technique de l'IITA. La norme de l'IITA continuera de prendre appui sur les classifications du CAD et un mécanisme de coordination des deux organisations a été mis en place pour les modifications apportées aux classifications et aux codes et les adjonctions dont ils peuvent faire l'objet, afin que ces changements soient pris en compte dans tous les systèmes simultanément.

39. **Le CAD est invité à examiner les moyens d'assurer la complémentarité des efforts déployés dans ce cadre global.** La répartition des tâches pourrait comprendre notamment : **pour le CAD la définition de normes qui seront appliquées par tous les apporteurs de coopération pour le développement, y compris les non-membres et les ONG** ; pour l'IITA l'expérimentation d'innovations en matière de notification qui pourraient être progressivement intégrées dans le SNPC. En ce qui concerne la nature des informations dont l'OCDE et l'IITA assurent la publication, il serait souhaitable d'éviter tout chevauchement. Par exemple, le CAD serait le seul dépositaire des informations rétrospectives sur l'aide et les autres apports. L'IITA pourrait étudier la possibilité de supprimer le chevauchement entre son fichier Organisation et l'Enquête du CAD sur les plans de dépenses, car l'un et l'autre comportent des éléments sur les informations prévisionnelles. Dans le cas des donateurs membres du CAD qui ne publient pas en faisant appel à l'IITA, il peut être important **de définir une stratégie qui leur permette de s'acquitter de l'engagement qu'ils ont pris de fournir des informations en temps voulu.** **Le Secrétariat du CAD pourrait aussi organiser à titre expérimental pour ces membres la communication en temps voulu d'informations plus détaillées au SNPC, en élaborant à cette fin une nouvelle base de données qui**

---

<sup>32</sup>

DCD/DAC/STAT/RD(2013)1/RD2



**contiendrait des données préliminaires non vérifiées sur les différentes activités d'aide.** Les membres doivent toutefois noter que cette suggestion a été examinée à deux reprises mais que le GT-STAT ne lui a pas donné suite. **Enfin, afin d'assurer la cohérence entre les deux systèmes, le CAD et l'IITA devraient l'un et l'autre étudier la possibilité d'appliquer une référence commune, comme le numéro d'identification SNPC, pour les informations au niveau des activités.**

*Proposition 6 : Évaluer l'utilisation effective que font les acteurs de premier plan — en particulier les pays en développement — des données, normes et classifications du CAD, afin d'améliorer et de mieux cibler les efforts de sensibilisation à l'intérêt des travaux du CAD*

40. En ce qui concerne l'ouverture vers l'extérieur, le Secrétariat du CAD s'emploie à sensibiliser davantage les pays en développement à l'intérêt des statistiques qu'il produit ; ainsi, au cours des deux années passées, des données du CAD ont été envoyées aux vingt premiers bénéficiaires de l'aide dans le monde, une dizaine d'ateliers ont été organisés dans des pays membres et non membres pour faciliter l'utilisation des statistiques du CAD par toutes les parties prenantes, notamment les OSC et les pays en développement. Toutefois, les données du CAD sont encore peu employées par les pays bénéficiaires, en grande partie parce qu'elles ne sont pas suffisamment à jour. Il n'en reste pas moins que les classifications et les définitions du CAD sont largement utilisées, en particulier par l'IITA, ainsi que par beaucoup de pays en développement pour les besoins de leurs systèmes de gestion de l'information sur l'aide, avec ou sans modification visant à répondre aux exigences locales.

41. Le CAD pourrait évaluer l'utilisation qui est effectivement faite de ses données, mais aussi de ses normes et classifications, par les différents acteurs de la communauté du développement, afin de pouvoir prendre des décisions plus éclairées quant aux organismes et aux personnes vers lesquels diriger les efforts de sensibilisation, aux types d'informations sur lesquels faire porter ces efforts et aux moyens requis pour ces derniers. **La mise en place de nouveaux mécanismes (en plus du compte courriel générique DAC Contact) qui permettent de recueillir plus largement les réactions et commentaires des utilisateurs sur le site Internet du CAD, aiderait aussi à en apprendre davantage sur leur degré de satisfaction vis-à-vis des travaux du CAD et leurs exigences à cet égard.** Il serait toutefois nécessaire de mobiliser des ressources pour répondre à ces réactions et commentaires.

*Proposition 7 : Créer une interface graphique moderne et un portail de données ouvertes, aisément accessible à l'aide des outils mobiles, pour les statistiques relatives au financement du développement*

42. Le Programme Delta de l'OCDE aidera à assurer l'ouverture, l'accessibilité et la gratuité des données issues des travaux de la DCD, mais il portera avant tout sur les données globales et ne permettra donc pas d'accéder aux données au niveau des activités et de les visualiser. Cependant, le Système de notification des pays créanciers est la base de données la plus complète du monde sur les activités de financement du développement, et c'est aussi l'une des cinq bases de données de l'OCDE les plus consultées. Le Secrétariat du CAD travaille activement sur les éléments visuels et les nouveaux logiciels qui pourraient être utilisés pour améliorer l'accès à ses données au niveau des activités. Une version spécifique du portail en question pourrait aussi être mise en place pour les appareils mobiles. Ce portail offrirait un accès convivial aux données du SNPC au moyen de cartes, de graphiques, d'infographies et de tableaux, en permettant de passer progressivement des données globales aux informations au niveau des activités ; il serait accessible au moyen d'applications spécifiques sur des outils mobiles. Étant donné l'évolution rapide des technologies de l'information, l'actualisation constante de ces instruments exigerait beaucoup de ressources humaines, mais il serait possible d'en restreindre le coût en établissant des partenariats avec des étudiants, des universités et des OSC spécialisées dans les technologies de l'information, afin de recueillir des solutions innovantes, pratiques et rapidement déployables<sup>33</sup>.

<sup>33</sup> Voir également la note de bas de page 30.

DCD/DAC(2013)31

L'accessibilité au site Internet du CAD à l'aide des outils mobiles pourrait être améliorée par une orientation plus grande de ce dernier vers les utilisateurs et la mise au point d'applications mobiles spécifiques.